

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 5 Novembre 2020 - 20H30

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Pascale CHOTEL, Florence MANDON, Sylvie SABATIER, Philippe PELLET, Jean-Michel PIDOLOT, Dominique FLACHER, Laure-Paola GUIVIER, Albane PINEDE, Annie PIGNEDE, David ORJOLLET

EXCUSE :

ABSENT :

Secrétaire de séance : Sylvie SABATIER

Président de séance : Jean-Michel DREVET

Approbation compte rendu du conseil municipal dernier : 100% Votant

### 1/ Délibérations

- **Compétence accueil de loisirs sans hébergement – CLECT**

La compétence Accueil de loisirs sans hébergement porte sur l'accueil extrascolaire des enfants. Jusqu'en 2018, 6 communes du territoire avaient une charge retenue sur leur attribution de compensation.

Il a été approuvé de réviser l'attribution de compensation des 6 communes concernées et de répartir la charge actuellement retenue sur l'ensemble des communes du territoire dès lors qu'elles ne disposent pas d'une offre locale d'intérêt communal.

La charge à répartir s'élève à 112 274 €.

La nouvelle répartition est calculée en fonction du nombre de journées / enfants de chacune des communes. Elle est réactualisée chaque année sur la base des journées /enfants par commune de l'année précédente pour déterminer l'Attribution de Compensation (AC) de l'année suivante.

Les communes qui gèrent directement ou par l'intermédiaire d'une subvention des Accueils de Loisirs communaux ne sont pas incluses dans la répartition.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées du 3 septembre 2020 joint ainsi que les montants détaillés dans le tableau, lesquels sont conformes audit rapport. Pour Tramolé, la somme se monte à 4077 €.

Florence Mandon explique que ces dépenses concernent uniquement l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires.

**Voté à l'unanimité.**

- **Subvention « Amendes de police » - radar pédagogique**

Maurice BONNET-PIRON rappelle au conseil municipal le projet d'installation d'un radar pédagogique.

Afin de réaliser ce projet, il propose de solliciter l'aide du Conseil départemental afin d'obtenir les subventions nécessaires au projet.

**Voté à l'unanimité.**

- **Subvention Région : « pose d'abri voyageurs – pose abri bus » - Maurice**

Maurice BONNET-PIRON rappelle au Conseil municipal le projet d'installation d'abri de bus. Il explique et lit la demande d'aide qui va être faite à la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le coût de l'implantation de l'abri de bus est pris en charge par la Région. Il restera à charge de la commune le coût de la dalle en béton.

**Voté à l'unanimité.**

- **Subvention aux associations**

Monsieur le Maire présente au conseil les demandes de subventions faites par diverses associations et organismes.

Annie PIGNEDE va se renseigner sur le fonctionnement du « SIAD » : la décision concernant cet organisme est reportée au prochain conseil municipal.

Maintien des subventions : ADMR - La Truite de l'Agny - Souvenir français

**Voté à l'unanimité.**

• **Convention avec Bièvre Isère pour délibération signature (pour les demandes de pièces complémentaires, notification délais majorés, ou consultations auprès d'organismes extérieurs) en cas d'urgence**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une délégation peut être donnée aux agents du service instructeur de Bièvre Isère Communauté désignés via un arrêté pour signer certaines pièces mentionnés ci-dessous dans le cadre de leurs attributions.

Sont concernés par cette délégation de signature les actes suivants relatifs à la procédure d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme :

- ✓ Les demandes de pièces ou exemplaires complémentaires nécessaires à l'instruction des autorisations d'urbanisme
- ✓ Les consultations des services et organismes extérieurs
- ✓ Les lettres majorant les délais d'instruction

Cette délégation peut servir pendant les périodes de congés ou maladie.

**Voté à l'unanimité.**

• **Convention avec Bièvre Isère pour contrôle poteaux incendie**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrôle technique périodique des points d'eau incendie dépend de la police spéciale de la défense extérieure contre l'incendie et s'exerce sous l'autorité du Maire.

Le SDIS de l'Isère n'assure plus la reconnaissance opérationnelle des points d'eau incendie.

Dans un contexte de politique commune, Bièvre Isère Communauté propose aux Communes membres dans le cadre de son schéma de mutualisation, d'assurer cette prestation de service. Nous avons déjà eu recours à ce service et acceptons d'adhérer une nouvelle fois à cette mutualisation.

**Voté à l'unanimité**

## **2/ Compte rendu de réunions**

• **SIVU**

Dominique FLACHER nous informe :

- ✓ Du problème du chauffage à l'école
- ✓ De la réparation des menuiseries extérieures.
- ✓ Que le 15 novembre un nouveau locataire rentrera dans le logement au-dessus de l'école
- ✓ Suite au COVID-19, il y a une baisse de la fréquentation à la garderie scolaire.

• **Commission communication 05/10/2020**

Laure-Paola GUIVIER nous présente le « kit de bienvenue » pour les nouveaux arrivants et son contenu.

## **3 / Questions diverses :**

- ✓ Florence MANDON nous explique comment installer le PCLLOUD, support de stockage des données et mutualisation des informations, dédié aux Elus.
- ✓ Dans le but de créer une commission « nature, faune et flore », Monsieur le Maire a sollicité 2 administrés : Pascal GARNIER agriculteur et Gilbert GUIVIER chasseur, tous deux présents avant le début de la séance. Nous avons pu discuter sur les perspectives de cette nouvelle commission qui a pour but d'amener des échanges constructifs entre la population et les acteurs locaux liés à la chasse, la pêche et l'agriculture. Des habitants extérieurs au conseil municipal seront bientôt conviés à rejoindre cette commission.

Fin de la séance : 23h00

Sylvie SABATIER

Jean-Michel DREVET

